



Election des conseillers syndicaux

Par **nestor3**, le **26/06/2014** à **00:16**

bonjour a tous

deroulement de l'élection. chaque coproprietaires se deplace et va cocher les cases qui correspondent aux candidats pour qui il souhaite voter. quand tous les coproprietaires ont vote le représentant du syndic fait ses comptes annonce les resultats et designe les conseillers syndicaux élus (il annonce le pourcentage pour chaque candidat) et sur le proces verbal les gens elus avec les pourcentages. QUE PENSEZ DE TOUT ca sans controle. Le proces verbal doit il contenir les details du vote ne serait ce que pour que chacun voit si son vote est bien enregistré

Par **pieton78**, le **26/06/2014** à **17:04**

La copropriété est pleine d(originalité!

Le vote d'une résolution n'est pas "secret" au contraire, le vote de chaque copropriétaire doit être indiqué sur le P-V. en précisant si le vote est pour - contre - abstention ou tout autre méthode permettant de reconstituer le sens du vote.

Que pensez de tout ça? que le syndic veut faire élire des gens à sa botte.

Que faire? Rien, les syndic sont tout puissants, font ce qu'ils veulent. Le recourt tout à fait aléatoire est le TGI!

Par **domat**, le **26/06/2014** à **18:03**

bjr,

il existe une solution c'est de changer de syndic qui n'est tout puissant que si les copropriétaires le veulent bien.

vous pouvez même prendre comme syndic un copropriétaire bénévole.

cdt

Par **nestor3**, le **26/06/2014** à **21:45**

bonsoir a tous

je vous remercie pour vos réponses ce que vous me répondez je le pensais ça le confirme
merci